



202406-09

Envoyé en préfecture le 05/06/2024
 Reçu en préfecture le 05/06/2024
 Publié le
 ID : 022-212200349-20240603-20240609-DE

mairie
 ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 3 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 3 Juin, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2^{ème} Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3^{ème} Adjointe, Pascal PRIGENT, 4^{ème} Adjoint, Magali BODEREAU, 5^{ème} Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Briec CALVARY, Jérémie LE BARON, Sylvie LE CARVENNEC, Pauline UNVOAS, Xavier DUAULT, Alain BROCHEN, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN

Procurations : Gaëlle LE CANT à Magali BODEREAU, Emmanuelle DAVAÏ à Sylvain RANNOU

Absents :

Date de convocation : 21 Mai 2024

Secrétaire de séance : Lydie LE FLOCH

Objet : Décisions modificatives 2 : section d'investissement

Monsieur Le Maire rappelle que la section d'investissement a été votée en équilibre 1 140 028.50 €.

- Après les préconisations de la CRC, c'est-à-dire la réduction du montant de la GEPU compté deux fois et du montant de la couche de roulement en dépenses comme en recettes
- Après la réception du tableau d'amortissement du nouvel emprunt avec une échéance annuelle de 100 € car certaines échéances sont variables
- Après une augmentation des devis informatiques

Il est proposé la décision modificative suivante :

RECETTES

	BP 2024 voté	DM	BP 2024 + DM	Observations
	1 148 213.50 €	10 500.00 €	1 158 713.50 €	
Chapitre 10				
10226 – Taxe aménagement	17 000.00 €	2 000.00 €	19 000.00 €	Notification reçue
Chapitre 13				
1322 – Subv	31 500.00 €	-31 500 €	0 €	Mauvaise imputation couche de roulement



202406-09

mairie
ti ker

Chapitre 458				
458202 - GEPU	45 000.00 €	10 000.00 €	55 000.00 €	Avenant convention gepu
458204 – COUCHE DE ROULEMENT	0 €	30 000.00 €	30 000.00 €	Convention couche de roulement

Pour équilibrer la section de fonctionnement, il est proposé les crédits suivants en dépenses :

DEPENSES

	BP 2024 voté	DM	BP 2024 + DM	Observations
	1 148 213.50 €	10 500.00 €	1 158 713.50 €	
Chapitre 21				
2131- Ecole travaux		38 920.00 €	38 920.00 €	Travaux à prévoir fin 2024
2135- cimetière	18 000.00 €	4 150.00 €	22 150.00 €	Devis colombarium mis à jour
2151- programme aménagement du bourg	297 067.26 €	-76 500.00 €	220 567.26 €	Couche de roulement et GEPU à enlever
2151- programme voirie	76 456.08 €	-7 470.00 €	68 986.08 €	Devis moins cher que prévu Kerskarn
2157 – Matériel et outillage	14 374.00 €	5 000.00 €	19 374.00 €	Achat si besoin
2158- Autres installations	8217.72 €	2 000.00 €	10 217.72 €	Achat si besoin
2183-matériel informatique	9 416.00 €	1 300.00 €	10 716.00 €	Augmentation des devis informatique
2184 – matériel de bureau	7 282.97 €	2 000.00 €	9 282.97 €	Achat si besoin
2188-autres immobilisations		1 000.00 €	1 000.00 €	Achat si besoin
Chapitre 458				
458102 – GEPU rue charles et henri avril	45 000.00 €	10 000.00 €	55 000.00 €	Avenant convention GEPU
458104 – couche de roulement	0 €	30 000.00 €	30 000.00 €	Convention couche de roulement
Chapitre 16				
1641- emprunts	124 634.44 €	100.00 €	124 734.44 €	Variation échéance



202406-09

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 022-212200349-20240603-20240609-DE

mairie
ti ker

Le Conseil Municipal :

Vu les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes

Vu les montants réels des dotations

Vu les besoins en charges de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la décision modificative 2 pour la section d'investissement
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à passer les écritures comptables nécessaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** la décision modificative 2 pour la section d'investissement
- **Autorise** Monsieur Le Maire à passer les écritures comptables nécessaires

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,


Lydie LE FLOCH



Le Maire,



Maurice OFFRET